

**COMMISSION PARITAIRE**  
**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du 24 septembre 2007**

**Présents :**

Edouard HUSSON, Frédéric PUIGSERVER.  
 Eve ROBERT, Florence BAUDOUX, Max BOUCHET.

**Absents ou excusés**

David ABIKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Mireille LEMARESQUIER, Emmanuel MACRON (procuration à Frédéric PUIGSERVER), Isabelle MARIANI, James McCEARNEY, Damien RAMAGE, Daniel ALEXANDER KING, Dominik ZUNT, Diego MELCHIOR, Hugo BRUGIERE.

**Assistaient à la séance**

Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Cédric PRUNIER	directeur de la scolarité,
Isabelle FRANCOIS	directrice des finances,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Nicolas LARGUEZE	responsable du pôle Finance de Sciences Po Conseil pour l'année 2007-2008 (remplaçant David Escalante-Garcia, Président de Sciences Po Conseil pour l'année 2006-2007, excusé),
Pierre PENET	président du Ciné-club pour l'année 2006-2007,
Michaël DUPUIS	président du BDE pour l'année 2006-2007,
Romain PIERRE	trésorier du BDE pour l'année 2006-2007.

\*  
\*      \*

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| I.   | Echanges sur le projet de règlement de la scolarité.   | p. 2  |
| II.  | Audition de Sciences Po Conseil : bilan moral et bilan financier.  | p. 5  |
| III. | Ciné-Club : bilan financier et projet de rapprochement avec le bureau des Arts                             | p. 9  |
| IV.  | Nouvelle audition du Bureau des Elèves : bilan moral, bilan financier et présentation des projets nouveaux | p. 11 |
| V.   | Information sur le calendrier de la procédure de reconnaissance des associations                           | p. 16 |
| VI.  | Echange d'informations sur des questions diverses  | p. 16 |

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL de la séance du 24 septembre 2007

La séance est ouverte à 18 heures. En l'absence des présidents enseignant et étudiant, Laurent Bigorgne propose de désigner Frédéric Puigserver comme président pour cette séance.

#### I. ECHANGES SUR LE PROJET DE REGLEMENT DE LA SCOLARITE

##### *a) Exposé*

Laurent BIGORGNE rappelle que Sciences Po a un projet éducatif mais que son règlement de scolarité doit évoluer afin de tenir compte des dernières améliorations opérées à Sciences Po dans le domaine des formations. Il souhaite pouvoir remettre à l'arrivée à Sciences Po de chaque élève un projet éducatif doublé d'un exemplaire du règlement. Pour cela, il y a déjà une base de travail substantielle. Il existe également un cadre législatif sur lequel on peut se fixer sur un certain nombre d'éléments concernant le fonctionnement de l'institution. La direction est à la recherche d'un consensus ou au moins d'un travail le plus large possible qui permette d'associer les uns et les autres à la recherche des bonnes mesures et des bons dispositifs pour régler les questions de scolarité quand c'est nécessaire.

Cédric PRUNIER indique que plusieurs groupes de travail se sont réunis avant l'été sur cette question. Un représentant des enseignants et des élus étudiants de chaque syndicat se sont réunis au moins trois fois avant les vacances. Un certain nombre de points de consensus se sont dégagés même si certains points sont encore en discussion. L'objectif de ce règlement est triple. Il s'agit d'offrir pour l'organisation de la scolarité une certaine prévisibilité, pour les enseignants la visibilité de règles que certains connaissent ou appliquent mal, et pour les élèves une certaine sécurité. Ce règlement comportera une dimension de codification importante, puisque beaucoup d'éléments existent déjà, mais sur certains points, il faudra combler un vide ou au moins interpréter certaines normes.

En ce qui concerne les points qui font globalement consensus, le premier est la nécessité d'une codification qui reprenne l'ensemble des règles et qui soit distribuée à l'ensemble des enseignants et des étudiants afin de clarifier la situation. Le deuxième point de consensus est l'idée que les trois obligations fondamentales de scolarité de Sciences Po sont l'assiduité, la ponctualité et l'honnêteté intellectuelle, cette dernière devant être traitée dans un dispositif pour lutter contre le plagiat. Le troisième point de consensus, salué par les organisations étudiantes, est l'idée d'une meilleure organisation du calendrier, en particulier du calendrier des examens et des galops d'essai, ainsi que des rattrapages des enseignements, notamment les matières fondamentales du 1<sup>er</sup> semestre.

Quatre points font encore l'objet de discussions. Le premier est celui du conseil de discipline. Aujourd'hui, il n'y a pas de règles pour encadrer un certain nombre de situations qui peuvent se présenter et il n'y a pas de sanctions prévues pour répondre à un certain nombre de situations graves comme le plagiat, le vol ou l'atteinte physique aux personnes. Il n'y a aujourd'hui pas de possibilité de prononcer l'expulsion temporaire ou définitive d'un étudiant de Sciences Po. Sur ce point, une des stratégies possibles, qui a été étudiée par le groupe de travail, serait l'adoption des mécanismes qui sont prévus par les textes en vigueur. Le deuxième point en discussion, qui a été soulevé relativement récemment, mais qui prend de l'ampleur, est celui des césures : il s'agit de savoir ce qu'il advient des étudiants quand ils demandent une dérogation par rapport au déroulement normal de leur scolarité, par exemple lorsqu'ils souhaitent prolonger leur stage de 3<sup>ème</sup> année ou leur stage de master. La scolarité est très souple, mais il y a aujourd'hui une certaine difficulté puisque le statut légal de l'étudiant requiert de payer les droits de scolarité ainsi que les droits de sécurité sociale. Cela peut poser problème à de nombreux étudiants et il faudra réfléchir à une solution à ce genre de situation. Le troisième point en discussion, qui a beaucoup focalisé l'attention, est la place des

modules fondamentaux, que ce soit en 1<sup>er</sup> cycle ou en master. Aujourd'hui, les professeurs de cours magistraux en 1<sup>er</sup> cycle s'étonnent de voir les étudiants valider leur 1<sup>ère</sup> ou leur 2<sup>ème</sup> année sans valider parfois certains modules fondamentaux, qu'on peut considérer comme le cœur de la formation de 1<sup>er</sup> cycle à Sciences Po. En master, il y a un problème de certification des formations, à partir du moment où les étudiants qui ont choisi telle ou telle mention ne valident pas les enseignements qui sont considérés comme étant le cœur de cette mention. Il a donc été envisagé de renforcer les obligations de scolarité des étudiants sur les modules fondamentaux. La position des enseignants rencontrés par Cédric Prunier et Laurent Bigorgne est que l'ensemble des modules de référence du 1<sup>er</sup> cycle ou du master devraient *a priori* être validés, ce qui n'était pas la position des élus étudiants. La dernière question est celle des rattrapages. Aujourd'hui, les étudiants comprennent mal les règles et les enseignants souhaitent qu'il y ait un renforcement des exigences d'assiduité : ils voudraient au moins que les rattrapages soient intégrés dans le calcul des absences. En outre, de nombreux enseignants proposent que le nombre d'absences autorisées soit ramené à une ou deux absences, rattrapages compris, plutôt qu'à trois sans tenir compte des rattrapages, comme c'est le cas aujourd'hui.

Laurent BIGORGNE ajoute que l'idée est de faire ce soir un point d'étape sur ce qui semble acquis et sur ce qui reste à discuter.

#### *b) Questions et observations*

Eve ROBERT indique que l'UNEF est favorable à cette démarche de codification, qui permettra de clarifier les règles pour tous et d'avoir moins de décisions arbitraires pour les étudiants. Elle demande si on pourrait envisager que le règlement de scolarité passe tous les ans ou tous les deux ans devant la Commission paritaire pour être amendé par les élus. En effet, elle estime que le projet éducatif de Sciences Po est d'évoluer sans cesse et qu'il serait bon de faire évoluer le règlement en même temps que les attentes des étudiants et des enseignants. En ce qui concerne les points de désaccord, elle pense que tous admettent le besoin d'un conseil de discipline. Mais il lui semble que dans le règlement de scolarité tel qu'il a été discuté en groupe de travail jusqu'à présent, les règles disciplinaires traitent surtout des questions pédagogiques et que les cas pouvant donner lieu à une expulsion ne sont pas mentionnés. Elle précise que l'UNEF est favorable à la mise en place d'un conseil de discipline selon les règles fixées par la loi de 1984. En ce qui concerne les cédures, il lui semble qu'il existe une jurisprudence récente et plutôt satisfaisante, qui prévoit que les étudiants faisant une cédure payent les droits de sécurité sociale mais pas les droits de scolarité. En ce qui concerne les modules fondamentaux et les rattrapages, elle rappelle que cette question a fait l'objet de longs débats en groupe de travail sans trouver un point d'accord. Elle estime que les obligations de scolarité de Sciences Po sont déjà suffisamment strictes pour permettre aux étudiants de sortir de Sciences Po en ayant intégré les connaissances minimales requises en 1<sup>er</sup> cycle et en master. Si on considère qu'un étudiant qui a validé tous ses crédits mais pas ses modules fondamentaux ne mérite pas d'obtenir son diplôme de 1<sup>er</sup> cycle, il faut peut-être revoir les équilibrages en termes de crédits, plutôt que poser la question des modules fondamentaux de rattrapage.

Max BOUCHET indique que Nouvelle Donne soutient l'objectif de fixer un cadre plus clair à la fois pour les étudiants et pour les enseignants. Il demande ce que Cédric Prunier entend par le renforcement de la place des modules fondamentaux.

Hugo BRUGIERE annonce que l'UNI est en faveur de cette démarche d'élaboration d'un règlement intérieur. Il demande ce qu'il en est de la codification de l'organisation des langues étrangères, qui a été abordée en groupe de travail : il est par exemple important pour les étudiants de savoir quelles sont exactement les conditions de passage en niveau supérieur pour chaque langue. Par ailleurs, l'UNI n'est pas d'accord avec les enseignants sur les cours de rattrapage et la question de l'assiduité. L'UNI est certes d'accord pour dialoguer sur le nombre maximum d'absences autorisées de trois à deux, mais il fait remarquer qu'en début de semestre, quand un étudiant choisit ses enseignements, il choisit les horaires qui leur sont associés et passe une sorte de contrat où il s'engage à assister aux enseignements aux horaires prévus. Ce contrat s'applique à l'enseignant aussi bien qu'à l'étudiant. Si l'étudiant ne le remplit pas, il est sanctionné puisque ses absences sont comptabilisées. L'UNI estime qu'il devrait en être de même pour les enseignants, d'autant plus que les étudiants peuvent avoir des activités extérieures ou qui travaillent par ailleurs, ce qui rend difficile leur présence dans un cours de rattrapage fixé à un autre horaire. Hugo Brugière indique que l'année dernière, il a suivi une conférence d'histoire où cinq séances ont été annulées

et remplacées par des rattrapages le vendredi après-midi. Il n'a jamais pu y assister parce qu'il travaille le vendredi après-midi.

Frédéric PUIGSERVER rappelle qu'un étudiant n'est pas dans une situation contractuelle vis-à-vis de l'IEP de Paris.

Hugo BRUGIERE répond que le cadre n'est pas contractuel, mais que l'esprit l'est quand même.

Laurent BIGORGNE pense qu'il y a une relative convergence entre les différentes positions sur le projet de règlement et que les désaccords portent essentiellement sur des ajustements techniques et non sur des points de principe. En ce qui concerne le conseil de discipline, il souligne qu'il est heureux que les occasions d'appeler à une instance disciplinaire soient très rares. Partant de cette position et de ce qu'est le droit, il faudra faire l'économie de l'écriture d'un code pénal de Sciences Po tarifant les délits et les peines. Dans les cas exceptionnels qui pourront se présenter, il faudra s'en remettre à la sagesse de ceux qui formeront le conseil de discipline. Toute autre façon de faire serait une dérive. Si on demande à des membres du Conseil de Direction et de la Commission paritaire de s'investir dans un conseil de discipline le cas échéant, chacun le fera avec le sérieux, l'honnêteté et la distance nécessaires pour aboutir au dispositif le plus juste possible.

Cédric PRUNIER répond à Eve Robert que concernant les césures, il y a une tentative de trouver un dispositif pour le master finance et stratégie, mais qu'il faudra attendre la décision du Conseil de Direction. La direction a indiqué aux étudiants que ce dispositif était temporaire, expérimental et soumis à la validation du Conseil. Il rappelle qu'il y a une difficulté légale : le fait de payer les droits de la sécurité sociale n'est pas suffisant pour être considéré comme un étudiant, en particulier quand on souhaite obtenir une convention de stage. Cela pose un double problème à Sciences Po. Le premier est la volonté de l'Institut d'offrir aux étudiants la possibilité de faire un stage supplémentaire ou plus long, ce qui renforcera leur compétitivité sur le marché du travail. Le deuxième est la nécessité d'assurer le cursus normal de la scolarité et de respecter les statuts légaux. Cette question n'est pas réglée par la volonté de trouver une solution ponctuelle, qui n'est pas valable pour tous les masters, qui est temporaire et qui est soumise à l'autorisation du Conseil. En ce qui concerne les modules fondamentaux, Eve Robert a souligné qu'il y a eu de longues discussions en groupe de travail, comme si la position de l'UNEF était inchangeable. Il rappelle que ce n'était pas tout à fait le cas et que l'UNEF n'a pas dit en groupe de travail que la situation ne devait pas évoluer. Tous ont reconnu qu'il y avait un problème à ce niveau, puisqu'il n'y a aujourd'hui aucune règle demandant aux étudiants de valider les modules fondamentaux. Le point d'achoppement était de savoir s'il faudrait valider quatre sur six ou cinq sur six modules. Les représentants de l'UNEF étaient d'accord sur un minimum de deux tiers des modules fondamentaux. La question était de savoir si on s'en tiendrait à ces deux tiers ou s'il faudrait imposer plus de modules fondamentaux requis. Cédric Prunier rappelle qu'aujourd'hui, il y a 68 crédits possibles en 1<sup>ère</sup> année. Avec une possibilité de rattrapage des trois matières fondamentales du 1<sup>er</sup> semestre, on ne demande aux étudiants que d'en valider 45 pour passer en année supérieure. On peut ajouter au 68 crédits six matières de rattrapage optionnelles permettent d'obtenir 3 crédits chacune, soit 18 crédits supplémentaires. Cette exigence de validation de 45 crédits sur 86 pour passer en année supérieure pourrait être considérée comme assez laxiste dans beaucoup d'établissements. En ce qui concerne les rattrapages, il indique que le groupe de travail avait discuté d'un mécanisme qui permettait de prendre en compte les obligations des étudiants tout en tenant compte du fait que dans beaucoup de cas, des étudiants abusaient de la situation. Il n'est pas question de demander à la dernière minute à un étudiant d'assister à une conférence. Il avait donc été décidé que l'horaire de rattrapage soit fixé au moins une semaine à l'avance. En outre, il avait été décidé de tenir compte des obligations professionnelles des étudiants, ainsi que de leurs obligations d'assister à un autre cours. Tout cela n'a pas posé de difficulté en groupe de travail. Les points d'achoppement étaient de savoir auprès de qui on présenterait les justificatifs et de déterminer la marge de manœuvre des enseignants. Mais en groupe de travail, on n'avait pas contesté le fait qu'aujourd'hui, le système des trois absences est mal compris par les étudiants et se retourne pédagogiquement contre eux, que l'administration est souple pour les situations de santé et pour les obligations professionnelles, mais qu'il faudrait être plus exigeant vis-à-vis des étudiants qui ne respectent pas leurs obligations de scolarité. Il rappelle qu'il n'y a pas de droit à trois absences, mais une tolérance de ces absences, qui doivent être justifiées et qui peuvent donner lieu à une pénalité sur la note de l'étudiant lorsqu'elles ne le sont pas. Il ne s'agit pas vraiment de créer de nouvelles règles, mais de les codifier et de clarifier les choses concernant l'assiduité, qui est au cœur du projet éducatif de Sciences Po.

Eve ROBERT demande à Cédric Prunier ce qu'il voulait dire par obligation légale de payer les droits de scolarité.

Cédric PRUNIER répond que si on ne paie pas les droits de scolarité, on n'est pas considéré comme étudiant. Cela ne signifie pas que les boursiers ne sont pas étudiants ; mais si quelqu'un n'entre pas dans le système de droits de scolarité d'un établissement, il n'est pas considéré comme étudiant de cet établissement.

Eve ROBERT demande ce qui se passe si un étudiant est exonéré par la Commission de suivi social.

Cédric PRUNIER répond que dans ce cas, il est dans le cadre du système des droits de scolarité de Sciences Po.

Laurent BIGORGNE précise que le mois de décembre est le délai légal fixé pour régulariser la situation des étudiants vis-à-vis de leur établissement universitaire et de la sécurité sociale. S'ils n'ont pas payé leurs droits de scolarité avant cette date (ou été exonérés), ils ne sont plus rétroactivement couverts à compter de la rentrée universitaire. Il arrive que des étudiants suivent les cours, soient en stage ou en 3<sup>ème</sup> année à l'étranger sans envoyer de dossier au service des inscriptions, si bien que l'administration doit leur courir après pendant des semaines pour qu'ils régularisent leur situation. Ils représentent environ 3% de la population étudiante. Chaque année, de janvier à mars, on fait travailler six personnes pour courir après ces étudiants, ce qui est à la fois fastidieux et anormal. Depuis trois ans, tous les cas présentés à la Commission de suivi social sont traités le plus tôt possible afin de permettre aux étudiants d'avoir leur carte d'étudiant et de jouir de leurs prérogatives d'étudiants à Sciences Po.

Cédric PRUNIER ajoute que le problème n'est pas celui des étudiants qui sont boursiers ou exonérés. La difficulté vient des étudiants qui doivent payer des droits de scolarité et qui souhaitent bénéficier de l'ensemble des services et du statut légal d'étudiant tout en continuant à poursuivre un stage qui n'est pas prévu par la scolarité de Sciences Po.

Max BOUCHET demande combien de fois Sciences Po est amené à traiter du genre de dossier qui nécessiterait un conseil de discipline ?

Laurent BIGORGNE répond que cela n'excède pas deux ou trois dossiers par an les mauvaises années.

## **II. AUDITION DE SCIENCES PO CONSEIL : BILAN MORAL ET BILAN FINANCIER**

### *a) Exposé*

Nicolas LARGUEZE indique qu'il manquait un *slide* au dossier envoyé aux membres de la Commission paritaire et le fait distribuer. Nouveau responsable du pôle finance de Sciences Po Conseil, il représente David Escalante Garcia, ancien président de l'association, qui travaille maintenant et qui n'a pas pu se libérer aujourd'hui. Il présente l'équipe précédente de l'association : David Escalante Garcia, président jusqu'en mars 2007 ; Cynthia Tchikolstoff, vice-présidente ; Charlène Nemson, trésorière de mars 2006 à juin 2006 ; Paul Douay, trésorier de septembre 2006 à février 2007, et nouveau président de Sciences Po Conseil ; Barthélémy Kiss, secrétaire général.

Sciences Po Conseil a connu des problèmes assez lourds au cours de l'exercice 2006. En premier lieu, de mars à juin 2006, l'association a fait l'objet d'un redressement URSSAF dû essentiellement à une mauvaise gestion de l'équipe précédente. Le statut de junior entreprise fait que l'association est soumise à un certain taux de cotisations sociales, mais qui dépend en fait de la nature des missions effectuées. Le problème était de justifier auprès de l'URSSAF que les missions effectuées au cours de l'exercice précédent rentraient dans le cadre des missions que pouvaient faire une junior entreprise, à savoir des missions ayant une valeur ajoutée pour les étudiants et une réelle valeur pédagogique. Sciences Po Conseil a donc dû payer des pénalités relatives au mauvais suivi des déclarations et un redressement sur les charges sociales mal déclarées. L'URSSAF réclamait initialement 12 000 euros, mais ces pénalités ont été ramenées à 3000 euros à la suite d'une négociation qui a permis de faire comprendre à l'URSSAF quelle était la nature réelle des missions effectuées. Sciences Po Conseil a en outre obtenu une grâce sur les majorations de retard. Le

deuxième problème, qui avec l'administration fiscale, était dû à une mauvaise gestion puisqu'aucune liasse fiscale n'avait été déposée depuis trois années. Le dialogue avec l'administration fiscale a permis d'éviter le redressement à condition d'engager un expert comptable et d'obtenir une grâce sur les majorations de retard. A l'avenir, les comptes de Sciences Po Conseil seront suivis par un cabinet d'experts comptables.

Le développement du cadre associatif a surtout consisté à renforcer la structure de l'association en changeant ses statuts et à mettre en place des procédures de suivi de mission et de gestion pour éviter de renouveler les dérapages de l'année passée. Les statuts prévoient maintenant une réunion obligatoire mensuelle du Conseil d'Administration et une meilleure adaptation de la passation de pouvoir au calendrier universitaire : celle-ci se faisait auparavant à la fin de l'année universitaire et elle se fait maintenant en mars. Enfin, Sciences Po Conseil a mis ses statuts en conformité avec les standards de la CNJE (Confédération nationale des Juniors Entreprises), qui encadre l'ensemble des juniors entreprises de France et qui les labellise en fonction de standards qu'elle valide. Toujours pour renforcer sa structure, Sciences Po Conseil a clairement défini les tâches des membres à hautes responsabilités, avec un cahier des charges pour les membres de la direction (président, vice-président, trésorier et secrétaire général) et l'obligation pour les responsables des quatre pôles de présenter leurs projets au Conseil d'Administration pour effectuer un suivi régulier des différentes missions. Une campagne de recrutement semestrielle permet de recruter des élèves de Sciences Po au sein de l'association. Sciences Po Conseil a également organisé des Social Events : des réunions informelles et des événements en partenariat avec des entreprises qui sont venues se présenter aux étudiants. L'association est désormais bien ancrée dans la vie universitaire. Pendant les difficultés rencontrées avec l'URSSAF et l'administration fiscale, Sciences Po Conseil a maintenu un dialogue transparent avec la direction de l'Institut. Ce dialogue a également porté sur le problème rencontré dans le cadre du partenariat avec l'association des juristes. La direction de Sciences Po n'était pas d'accord pour que la junior entreprise intègre un pôle juridique et celui-ci a donc été supprimé. Sciences Po Conseil a également maintenu le dialogue avec la direction sur le statut d'association permanente et les associations concurrentes au sein de l'Institut. La junior entreprise communique sur les différentes missions proposées aux étudiants à travers la *newsletter*. Dans un souci de transparence, les syndicats ont participé aux élections de passation de pouvoir en tant qu'observateurs. Enfin, un partenariat avec le LCL permet de faire connaître aux étudiants l'offre proposée par le LCL.

En termes de positionnement de Sciences Po Conseil parmi les autres juniors entreprises, notamment celles des écoles de commerce, un gros travail a été fait pour mieux définir les missions que doit effectuer Sciences Po Conseil. Quatre pôles de compétence ont été définis et le vrai élément de différenciation de Sciences Po Conseil vient essentiellement du pôle secteur public et administration et du pôle développement. Ce dernier avait initialement pour objectif de fournir des études à des ONG mais cette mission est en train d'être redéfinie. Les deux autres pôles, qui sont classiques et correspondent à des masters de Sciences Po, se trouvent aussi dans des écoles de commerce : le pôle finance et entreprises et le pôle communication et marketing. Toujours dans le cadre de son repositionnement, Sciences Po Conseil a mis en place une stratégie de communication, avec un nouveau site internet dont la gestion est sous-traitée à une entreprise, la création de plaquettes et la mise en place d'une stratégie de prospection permettant d'aller démarcher les clients pour récupérer le maximum de missions possibles. Enfin, Sciences Po Conseil a adapté sa structure aux besoins des entreprises, avec de nouvelles procédures internes assurant la pérennité de la bonne gestion de l'association, une structure flexible, la publication systématique des besoins *via* la *newsletter* et le site internet et une faible structure de coûts fixes permettant de mieux rémunérer les étudiants.

Le document distribué aujourd'hui présente l'ensemble des missions effectuées en 2006-2007. Le total des missions a rapporté environ 60 000 euros sur l'exercice. Pour ce qui est des éléments financiers, un gros effort a été fait par rapport à l'exercice précédent pour mettre à jour le compte de résultat et le bilan simplifié et les présenter de façon rigoureuse. L'élément le plus important de ce bilan est la rémunération des personnels, d'un montant de 39 317 euros en 2006-2007. C'est l'élément le plus indicatif de la redistribution qu'opère Sciences Po Conseil vis-à-vis des étudiants.

En ce qui concerne les perspectives et les défis futurs, le premier point important est la candidature de Sciences Po Conseil à la CNJE. Sciences Po Conseil a présenté sa candidature cette année pour obtenir le statut de junior entreprise, qu'elle n'a pas encore. Pour l'instant, la CNJE a refusé ce statut parce qu'il y a eu un certain flottement au sein de l'association ces dernières années. La CNJE attend d'avoir un *track record* sur une plus longue durée. Sciences Po Conseil représentera sa candidature et devrait pouvoir

obtenir le statut de junior entreprise d'ici une ou deux années. Pour ce qui est de la définition des compétences de l'association, il y a eu un gros travail de réorganisation par pôles et de définition claire des différentes missions que pourrait effectuer Sciences Po Conseil au regard des différentes formations de Sciences Po. L'association s'est repositionnée sur les créneaux du secteur public et du développement et sur les créneaux plus classiques d'une junior entreprise. L'un des défis importants est le renforcement de la visibilité de Sciences Po Conseil au sein de l'Institut. L'un des grands reproches qui est fait à l'association est son manque de visibilité. Les responsables de l'association travaillent là-dessus pour bien faire comprendre quels sont les objectifs de Sciences Po Conseil, comment fonctionne l'association, notamment en termes de recrutement de personnes pour les missions et pour l'association. Enfin, l'un des grands objectifs de la nouvelle équipe est l'amélioration de la part de marché de l'association et le recrutement d'un maximum d'étudiants.

#### *b) Questions et observations*

Edouard HUSSON demande à quoi correspond la ligne « autres dettes » dans le bilan simplifié.

Nicolas LARGUEZE répond qu'il s'agit de ce qui restait à payer aux étudiants à la clôture de l'exercice.

Eve ROBERT demande s'il y a une procédure prévue en cas de concurrence entre une association permanente et une association reconnue chaque année. Il lui semble qu'une association permanente a vocation de monopole. Mais la concurrence de l'association Saint-Guillaume consulting est réelle, puisqu'elle a le label de junior entreprise. Elle souhaite donc savoir comment on envisage les situations de concurrence à Sciences Po.

Nicolas LARGUEZE répond que Saint-Guillaume Consulting n'a pour l'instant aucune mission. La structure juridique est en place, mais le fonctionnement économique ne l'est pas encore. Sciences Po Conseil attend de voir comment vont évoluer les choses. Ses responsables ont discuté avec la CNJE et il précise que Saint-Guillaume Consulting a obtenu le statut de pépinière, qui est la toute première étape vers la labellisation comme junior entreprise. Cette première étape est la plus facile à avoir et pour l'instant, Saint-Guillaume Consulting ne semble pas aller plus loin. Ne serait ce que pour des raisons de visibilité, il pense qu'il serait préférable qu'il n'y ait qu'une seule junior entreprise, mais on ne peut pas interdire à des élèves de monter une association permanente.

Hugo BRUGIERE demande combien d'étudiants compte Sciences Po Conseil.

Nicolas LARGUEZE répond que l'association comprend une quinzaine d'étudiants. En plus de cela, les missions mobilisent 40 à 50 personnes sur l'année.

Frédéric PUIGSERVER revient sur le compte de résultat, qui indique que Sciences Po Conseil a multiplié par plus de trois son chiffre d'affaires entre 2006 et 2007. Il demande des précisions sur ce point.

Nicolas LARGUEZE répond que David Escalante Garcia a accompli un gros travail pour développer l'activité de l'association, notamment en réorganisant les procédures. Dans la mesure où il y a un besoin réel, une fois que les procédures étaient en marche, il était plus facile de trouver des missions. Sciences Po Conseil était un peu à la dérive, mais une fois qu'elle s'est redressée, il a été relativement facile de retrouver des clients et de faire exploser le chiffre d'affaires.

Laurent BIGORNE remercie les équipes de Sciences Po Conseil. Il rappelle que David Escalante Garcia avait pris devant la Commission l'engagement d'assainir l'association et de faire augmenter son chiffre d'affaires. Il constate qu'il y est parvenu et félicite l'équipe pour sa gestion sur l'année 2006-2007. C'est d'autant plus remarquable que l'association a dû faire face aux contentieux avec l'URSSAF et l'administration fiscale, qui ont écorné son image. Il souhaite cependant exprimer deux séries de regrets. Il regrette l'existence de deux juniors entreprises, mais la trouve en même temps assez saine. Peut-être qu'une junior entreprise en situation de monopole n'aurait pas entrepris ce travail de relèvement de son niveau d'exigence par rapport à son mode de fonctionnement. Il regrette également la trop petite taille de Sciences Po Conseil, même s'il est impressionné par l'augmentation du chiffre d'affaire ; il constate qu'une seule mission, pour la banque Lazard, représente la moitié du chiffre d'affaires. Il est ouvert pour discuter avec

l'association et voir comment l'accompagner dans la recherche de nouveaux clients, notamment dans le cadre de l'activité de la direction de la stratégie et du développement de Sciences Po. Il estime que les juniors entreprises sont un élément important du tissu associatif. Il indique que Sciences Po souhaite travailler sur la création d'un incubateur d'entreprises. Si Sciences Po Conseil poursuit son développement et parvient à pérenniser son bon fonctionnement associatif, il pourrait être associé à cette démarche.

Il remercie l'association sur trois points. Le premier est qu'une association dans une situation difficile garde une marge de manœuvre qui lui permet de s'en sortir. Il remercie aussi l'association d'avoir pris en compte les demandes et les recommandations de la direction concernant le pôle juridique et le pôle recherche. Le troisième est que l'association a récemment permis de mesurer l'efficacité des services informatiques de Sciences Po : les ordinateurs qu'elle avait réinitialisés ont semé le désordre dans le système informatique de l'Institut et il n'a fallu que cinq heures pour régler le problème, ce qui prouve que l'Institut est réactif.

En ce qui concerne les éléments financiers, le bilan simplifié montre des créances de 10 000 euros au 31 janvier 2007. Il demande si Sciences Po Conseil a récupéré ses créances à ce jour.

Nicolas LARGUEZE répond par l'affirmative, sauf dans le cas d'une mission pour Pink TV, qui a fait faillite entre temps. Sciences Po Conseil est encore en négociation pour récupérer cette créance, qui était assez importante.

Laurent BIGORGNE indique que la direction fait actuellement un travail sur l'identité visuelle de Sciences Po et pour limiter l'utilisation abusive du nom Sciences Po. Il faudra discuter du nom de l'association, qui pose problème à la direction. Il y a trop d'associations revendiquant l'étiquette Sciences Po. L'association des juristes de Sciences Po renvoie-t-elle aux juristes enseignant à Sciences Po, aux étudiants des filières juridiques ou à une autre réalité ? Cette appellation maintient l'ambiguïté, tout comme celle de Sciences Po Conseil, qui pourrait désigner une société de Sciences Po ou de la FNSP. Il précise qu'il ne souhaite pas ouvrir cette discussion ce soir, mais qu'il faudra aborder cette question.

Nicolas LARGUEZE répond qu'en ce qui concerne les effets positifs de la concurrence, Sciences Po Conseil a été remis en marche bien avant que Saint-Guillaume Consulting ne se forme.

Laurent BIGORGNE lui demande s'il défend le monopole.

Nicolas LARGUEZE répond qu'il ne défend pas le monopole, mais souligne que la situation de Sciences Po est une exception. Dans la plupart des autres écoles, il n'y a qu'une seule junior entreprise. Le fait qu'il y en ait deux ici crée un problème de visibilité et de clarté vis-à-vis des entreprises, ce qui peut être désastreux. En ce qui concerne la taille de Sciences Po Conseil, il est d'accord sur le fait que pour assurer le rayonnement et la solidité de l'association, elle doit grandir. L'équipe de l'association est actuellement en discussion avec les responsables de différents masters pour créer un tissu de relations permettant de nouer des contacts supplémentaires avec les entreprises et proposer des missions aux élèves.

Laurent BIGORGNE souligne que cela devrait se faire en lien avec la direction de la stratégie et du développement, qui pourrait aider Sciences Po Conseil à approcher un certain nombre de responsables d'entreprises. C'est d'autant plus important que si des interlocuteurs sont contactés à quelques jours d'intervalle par Sciences Po, puis par Sciences Po Conseil, ils risquent d'être confus. Il faudrait donc coordonner ces différentes actions. Il précise qu'il trouve très positif le travail de clarification des missions de l'association qui a été conduit.

Nicolas LARGUEZE pense que le nom « Sciences Po Conseil » est vraiment un outil pour l'association. D'autres juniors entreprises intègrent le mot « conseil » ajouté au nom de leur école et il ne pense pas que cela crée des ambiguïtés vis-à-vis de l'extérieur.

Laurent BIGORGNE lui demande s'il peut préparer un court document sur le *branding* des junior entreprises d'autres institutions comparables. Cela permettra d'alimenter la réflexion sur cette question.

Frédéric PUIGSERVER propose de passer au vote.

c) Vote :

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

Le quitus financier est voté à l'unanimité.

### III. CINE-CLUB : BILAN FINANCIER ET PROJET DE RAPPROCHEMENT AVEC LE BUREAU DES ARTS

#### a) Exposé

Pierre PENET, ancien président du Ciné-club, présente le bilan. Il rappelle qu'en juin, la nouvelle présidente était venue présenter le bilan de l'exercice 2006, mais que faute de documents complets, elle n'avait pas pu présenter entièrement cet exercice. La principale actualité du Ciné-club concerne sa fusion avec le BDA, qu'il présentera après le bilan.

Le Ciné-club offre au public de Sciences Po un certain nombre d'activités liées à la diffusion du cinéma. Il s'agit d'abord de projections hebdomadaires de films sous forme de cycles. En 2006, il y a eu six cycles détaillés dans le document envoyé aux membres de la Commission paritaire. Le deuxième volet de l'activité du Ciné-club est l'organisation d'avant-premières, en partenariat avec Cinéfac, qui travaille aussi avec d'autres Ciné-clubs du quartier, dont celui de Jussieu et de l'ENS. Le troisième volet est le pôle événementiel : le Ciné-club de Sciences Po a fait venir Patrice Leconte, ce qui a été un vrai succès. Chaque année, le Ciné-club a plusieurs places pour le festival de Cannes et fait gagner des accréditations à un certain nombre d'étudiants, trois cette année. Le Ciné-club a également organisé une conférence sur les prisons en partenariat avec l'association Genépi de Sciences Po. Enfin, avec le BDA, le Ciné-club a développé la présence du cinéma lors de la semaine des arts. L'association a également apporté son soutien logistique à certains projets collectifs, notamment deux projets relatifs à l'actualité de la Thaïlande et de l'Inde. Enfin, en plus des accréditations gagnées pour le festival de Cannes, le Ciné-club a emmené 15 personnes à Cannes en 2006, en organisant entre autres la location de chambres d'hôtel. Les personnes qui y sont allées étaient souvent des étudiants se destinant à une carrière cinématographique. Le document présentant la programmation du Ciné-club montre que les projections vont du très classique au contemporain, avec un cycle sur le monde du travail.

En dehors de ces activités habituelle, l'activité du Ciné-club cette année concerne son changement de statut et sa fusion avec le BDA. Le constat a été fait que structurellement, le Ciné-club n'a pas atteint une taille critique assez importante pour pouvoir développer ses activités cinématographiques et leur donner du sens. En outre, le BDA développe de son côté une activité cinématographique et dispose d'une visibilité auprès de partenaires comme *Télérama*, les *Inrockuptibles* et certains cinémas de quartiers. Le BDA a donc pu développer d'autres activités liées au cinéma alors que le Ciné-club s'est en gros cantonné à la diffusion de films et au festival de Cannes. Il a donc été jugé bon de faire une fusion et d'organiser les activités du Ciné-club au sein du BDA. Ce bouleversement a donné lieu à beaucoup de controverses, mais cela permettra à la fois d'explorer encore plus les activités qu'a déjà le Ciné-club et d'en envisager d'autres. Dans son activité de projection, le Ciné-club avait un gros problème de visibilité. Son équipe permanente compte cinq personnes, ce qui pose des difficultés pour coller des affiches et rendre publique la programmation hebdomadaire. L'insertion au sein du BDA devrait permettre de régler ce problème, en faisant passer la communication du Ciné-club au sein de la cellule de communication du BDA, qui s'occupe déjà entre autres de la branche théâtre. En outre, le Ciné-club possède toute une collection de DVDs qui sont thésaurisés et qui ne servent pas à grand-chose puisqu'il ne peut pas projeter les mêmes films chaque année. Il n'a pas pu les mettre à disposition des étudiants puisqu'il n'a pas de local, mais il pourrait maintenant les mettre dans le local du BDA et les louer aux étudiants.

Par ailleurs, le Ciné-club pourrait développer une nouvelle activité qu'il n'a pas explorée. Jusqu'à il y a trois ou quatre ans, le Ciné-club disposait d'un appareil de projection 35 mm qui a été cassé. Apparemment, les coups de réparation étaient trop élevés et le Ciné-club est donc passé au format DVD, qui est bien moins attirant pour les gens de la profession. Les relations assez fortes du Ciné-club de Sciences Po avec Pyramide ou Réseau Films, deux maisons de distribution spécialisées dans le film français indépendant, n'ont jamais vraiment pu aboutir puisque les avant-premières qu'elles proposaient sur des films assez intéressants ne pouvaient pas avoir lieu puisqu'elles étaient en 35 mm. L'ancien projecteur est toujours à Sciences Po et à la faveur du rapprochement avec le BDA, on pourrait envisager de le réparer et de

développer les activités du Ciné-club de Sciences Po. Il y a aujourd'hui deux gros Ciné-clubs dans le quartier latin : celui de Jussieu et celui de l'ENS, qui ont tous deux des projecteurs et qui arrivent à attirer les avant-premières et les réalisateurs. L'année dernière, le Ciné-club avait eu la possibilité de faire venir Jean-Pierre Mocky, mais cela n'a pas pu se faire pour des raisons de logistique. Quand Patrice Leconte est venu, il s'est étonné que le Ciné-club fasse des projections en DVD. Le rapprochement avec le BDA est toujours en discussion, mais le Ciné-club est actuellement en train de changer ses statuts pour le permettre.

En ce qui concerne le bilan financier, le Ciné-club a eu une activité plus dépensière que l'année dernière, où on lui avait reproché de thésauriser l'argent. Cette année, le Ciné-club ne l'a pas dépensé juste pour le dépenser, mais a trouvé beaucoup de choses intéressantes à financer : une communication plus importante, même si elle était insuffisante, et l'achat de plusieurs DVD. Cette année, le BDA a participé au financement du voyage à Cannes cette année, mais il s'agissait d'une avance que les participants ont remboursé. Le compte du Ciné-club est créditeur de près de 3000 euros et cette somme sera transférée au BDA lors de la fusion.

#### *b) Questions et observations*

Edouard HUSSON demande combien de DVD compte la collection du Ciné-club.

Pierre PENET répond qu'il y en a une cinquantaine. Ce n'est pas énorme, mais il serait intéressant de les mettre à disposition des étudiants.

Max BOUCHET demande s'il s'agira d'une location et non d'un prêt aux membres du BDA.

Pierre PENET répond que l'idée, qui a été développée avec Lilas Duvernois, la nouvelle présidente du BDA, est que la location des films appartenant au Ciné-club fasse partie des activités du BDA offertes à ceux qui auraient payé leur cotisation. Les adhérents du BDA, en plus des services habituels, auraient le droit de louer les films du Ciné-club. Il précise que ce serait gratuit, le Ciné-club n'ayant pas le droit de demander un paiement pour des raisons de statut et de droit de la propriété intellectuelle.

Hugo BRUGIERE revient sur le rapport de trésorerie. Il demande à quoi correspondent les dépenses de publicité pour 824 euros. Il souhaite savoir si le Ciné-club ne fait pas tirer ses affiches par Sciences Po.

Pierre PENET répond que le Ciné-club a une subvention affiches versée par la FNSP. Celle de 2006 n'avait pas été versée et le Ciné-club s'est donc retrouvé avec deux subventions de 750 euros chacune cette année. Les 824 euros correspondent à la somme dépensée pour imprimer les affiches.

Hugo BRUGIERE remarque que si le Ciné-club n'avait pas eu les deux subventions sur la même année, il aurait été déficitaire.

Isabelle FRANCOIS précise qu'il y a une erreur : la subvention affiches de la FNSP n'est pas de 750 euros par année universitaire, mais de 1500 euros versés en deux fois. Elle indique qu'elle a essayé de reconstituer le compte de résultat et qu'elle est arrivée à un solde débiteur de 900 euros. Pierre Penet a affirmé que le compte du Ciné-club est créditeur de 3000 euros. Elle demande de quel compte il s'agit.

Laurent BIGORGNE demande, puisque l'exercice est manifestement débiteur, s'il est venu amoindrir des réserves qui seraient passées de près de 4000 à 3000 euros, ou si l'explication est plus compliquée.

Pierre PENET répond qu'il n'est pas vraiment compétent sur ce point, les comptes ayant été faits par le trésorier, qui est absent. Le Ciné-club avait beaucoup d'argent sur son compte avant le début de l'exercice et ce déficit a simplement réduit cette somme.

Laurent BIGORGNE propose que le trésorier entre en contact avec la direction des finances.

Isabelle FRANCOIS souligne que quand il affirme que le Ciné-club dispose de 3000 euros, il s'agit d'un compte bancaire.

Pierre PENET répond qu'il demandera au trésorier de contacter Isabelle François.

Laurent BIGORGNE propose de voter sur le bilan moral et de reporter la discussion sur le bilan financier à la prochaine séance.

*c) Vote :*

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

#### **IV. NOUVELLE AUDITION DU BUREAU DES ELEVES**

*a) Exposé*

Michaël DUPUIS indique qu'il va distribuer un compte de résultat légèrement amendé par rapport au document envoyé aux membres de la Commission paritaire, si la Commission accepte de le substituer au précédent.

Il présente le bilan moral de l'année 2006-2007. L'équipe responsable de l'association était constituée cette année de 25 étudiants recrutés en partie en juin et en partie à la rentrée afin de laisser une large part aux étudiants étrangers. Avec 955 adhérents, l'effectif total de l'association est stable par rapport aux années précédentes. Ces adhérents et les autres étudiants de Sciences Po peuvent bénéficier d'un certain nombre de services et d'animations. En ce qui concerne les services habituels, le BDE offre quatre services principaux : le fichier logement, le fichier job, la carte Saint-Germain depuis cette année et les participations à des émissions de télévision. Le fichier logement, actualisé tout au long de l'année, est ouvert à l'ensemble des étudiants de Sciences Po et pas seulement aux adhérents du BDE. En période forte, plus de 20 annonces sont publiées chaque semaine, avec un taux de roulement important puisque de nombreux étudiants consultent les fichiers. En l'absence des outils informatiques nécessaires, il est difficile d'avoir des informations précises sur le nombre de visiteurs du site et sur la rapidité de location des différents logements. En moyenne, tout au long de l'année, il y a 10 annonces par semaine. Le fichier jobs est également ouvert à tous les étudiants de Sciences Po. Entre septembre 2006 et juin 2007, 132 annonces jobs ont été publiées sur le site du BDE. Cet outil est encore plus souple que le fichier logement, puisque les recruteurs peuvent eux-mêmes mettre en ligne leur annonce sans passer par un interlocuteur du BDE. Le BDE permet également aux étudiants de bénéficier d'une bonification de 2,5 euros par heure en plus de la rémunération normale s'ils donnent des cours pour Complétude.

La carte Saint-Germain était l'innovation de cette année, mais elle n'a pas connu un grand succès. Elle permet de bénéficier de remises dans les commerces, les bars et les restaurants du quartier Saint-Germain. Cette année, quatre boutiques, trois bars et neuf restaurants étaient concernés. Le BDE a essayé de se mettre en relation avec les principaux lieux de vie des étudiants de Sciences Po dans le quartier. L'adhésion au BDE donnait droit à la carte Saint-Germain, mais il n'y a pas eu beaucoup de demandes malgré la communication faite par le BDE. C'est un point à creuser, parce que les offres sont avantageuses, mais dans le flot des informations, cela n'a pas attiré l'attention des étudiants. Enfin, comme chaque année, le BDE a proposé des places sur les plateaux de différentes émissions de télévision et la participation à des jeux. L'équipe actuelle regrette de ne pas avoir pu participer cette année à Questions pour un champion, qui est traditionnellement très apprécié des étudiants de Sciences Po.

L'animation de la vie étudiante constitue le deuxième grand volet d'activités du BDE. Il s'agit essentiellement des week-ends d'intégration et des soirées étudiantes. Les week-ends d'intégration et de réintégration ont connu un bilan assez mitigé cette année. Les deux week-ends d'intégration, à Mesnières-en-Braye pour les 1<sup>ers</sup> cycles et à Amsterdam pour les masters ont rencontré un réel succès et ont mobilisé plus d'étudiants que les années précédentes. Le premier week-end a attiré 250 étudiants contre 200 l'année précédente, soit un car de plus et le week-end à Amsterdam a attiré 220 personnes contre 200 l'année précédente. Lors de ces week-ends, des soirées et des animations ont été proposées aux étudiants, notamment à Amsterdam, ce qui a généré un coût important. Comme les années précédentes, les week-ends d'intégration ont été déficitaires. Même s'ils ont mobilisé un nombre d'étudiants importants, à partir du moment où le BDE réserve un quart, le moindre désistement coûte 100 euros, et il y a eu cinq ou six désistements par week-end. Mais c'est lors du week-end de réintégration à Budapest que le BDE a rencontré un réel problème. Pour des raisons de réservation d'hôtel et d'organisation, le voyageur a

demandé au BDE de se décider très vite sur la date et la réservation, ce qu'a fait le BDE, mais sans avoir connaissance du calendrier de Sciences Po, qui a été relativement défavorable. Un galop d'essai était organisé le même samedi pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année, pour une partie de ceux de 2<sup>ème</sup> année et pour les étudiants de master inscrits en enjeux politiques. Il n'y a pas eu assez d'inscriptions et le BDE a donc annulé le voyage. Il a dû payer au voyageur 40% du prix du voyage, soit près de 4000 euros.

Pour les soirées, le document de bilan présente un récapitulatif des tarifs, dont le montant était le plus avantageux possible pour les étudiants : 10 euros pour presque toutes les soirées et 12 euros pour la soirée d'accueil des étudiants étrangers. Toutes les soirées se sont déroulées sans incident, peut-être parce que le BDE n'a pas organisé d'open bar en 2006-2007 et que les consommations de boissons alcoolisées coûtaient 3 euros environ. La Croix-Rouge française a été présente à plusieurs reprises en prévention et n'a jamais eu à intervenir. Parce que le calendrier des soirées organisées par différentes associations était chargé, toutes les soirées n'ont pas été bénéficiaires, particulièrement quand deux associations organisaient des soirées deux semaines de suite. Les cafés-débats ont été très peu renouvelés cette année parce que le concept a été rendu légèrement obsolète par la profusion de conférences à Sciences Po. Le seul café-débat ayant rencontré un réel succès cette année avait invité Mélanie Bétancourt. Toujours dans le cadre des animations, le BDE a organisé son concours d'éloquence annuel, en association avec la Conférence Olivaint cette année. Ce concours a rencontré un franc succès.

L'événement le plus important de l'année du BDE est le gala. Cette année, le BDE a connu de nombreuses difficultés dans son organisation. Au début de l'année, le BDE avait envisagé un partenariat avec Sciences Po, pour lier le gala à la remise des diplômes. Ce projet n'a pas pu aboutir pour diverses raisons. Il n'a pas non plus été facile de trouver une salle, les conditions financières des salles pouvant accueillir des galas étant assez draconiennes, avec paiement à la signature du contrat, ce qui est impossible pour le BDE. Cette année, le gala a été organisé à l'Institut du Monde arabe sous la présidence de Robert Badinter et a été une réussite, avec plus de 1000 étudiants présents. Le prix des places était relativement faible comparé aux galas des autres écoles : 55 euros pour le dîner suivi de la soirée contre 80 euros à l'ESCP et 120 euros à l'ESSEC. Le gala semble maintenant être bien ancré dans la tradition étudiante de Sciences Po mais il reste compliqué à organiser. Le document de bilan comporte une liste des principaux partenaires du BDE pour le gala, qui sont des partenaires historiques. Les principaux sont la BNP Paribas, l'Oréal, Deloitte, TF1 et Ernst & Young. Le BDE a eu certaines difficultés à recruter d'autres partenaires même s'il a trouvé un nouveau sponsor, Cap Gemini.

Romain PIERRE présente le compte de résultat 2006-2007. Le budget avoisinait 250 000 euros, le gala représentant plus d'un tiers de ce montant. Le deuxième grand poste est celui des week-ends d'intégration. L'exercice s'est soldé par un déficit de 7000 euros. Tous comptes compris, au 30 juin 2006, le solde était de 24 000 euros. Les deux plus grosses charges sont le gala et les week-ends d'intégration et les deux plus gros et les deux plus grosses sources de produit sont les recettes des soirées et les recettes publicitaires perçues via la parution de l'agenda de l'étudiant et du 27, deux publications du BDE. Les événements comme le gala et les week-ends d'intégration sont plus ou moins structurellement déficitaires ; c'est particulièrement le cas des week-ends, pour lesquels le BDE a, peut-être à tort, autorisé le désistement des étudiants. Mais cette année, le week-end de désintégration a représenté un coût inhabituel et les soirées ont été décevantes. Même si le poste soirées est bénéficiaire, le BDE espérait faire encore plus de bénéfices. Cette baisse des bénéfices s'explique probablement par la profusion de l'offre de soirées à Sciences Po. Beaucoup d'associations se sont maintenant lancées dans l'organisation de soirées et le BDE a donc réduit le nombre de soirées pendant l'année. Enfin, le dernier poste qui coûte très cher au BDE est celui des fournitures de bureau et de matériel informatique, pour lesquels le BDE paie près de 1000 euros par mois auprès d'un prestataire. Ce problème avait été expliqué lors de la précédente séance de la Commission paritaire.

#### *b) Questions et observations*

Edouard HUSSON demande à quoi correspondent les services bancaires et assimilés dans le compte de résultat.

Romain PIERRE répond qu'il s'agit des frais de cotisation trimestrielle auprès des différents comptes, des frais d'accès aux comptes en ligne, ainsi que des quelques frais de traitement de chèques étrangers remis par des étudiants internationaux.

Edouard HUSSON demande à quoi est due la variation sur les frais bancaires entre le compte de résultat envoyé à la Commission paritaire et le document modifié distribué aujourd'hui.

Romain PIERRE répond que dans le premier document, ces frais n'avaient pas été regroupés par postes et qu'il y avait des charges de produits pour chaque poste. Le BDE a voulu regrouper ce qui était logiquement regroupable. Par exemple, les journaux apparaissent uniquement en charges alors qu'ils produisent aussi des rentrées d'argent, puisque le BDE facture des frais de mise en service aux journaux mêmes. Mais faire paraître des recettes pour les journaux aurait pu prêter à confusion. Cela a donc été intégré dans les charges.

Edouard HUSSON demande pourquoi les services bancaires ont diminué de 30 euros.

Romain PIERRE répond que c'est dû à une régularisation. La banque avait prélevé 30 euros de trop et les a restitués plus tard.

Florence BAUDOUX demande si les étudiants des cycles délocalisés ont participé au week-end d'intégration. Ils se sentent souvent assez en marge de la vie à Sciences Po et il serait important de les faire participer à ce genre d'événements. Elle souhaite savoir si des partenariats ont été mis en place avec les BDE des sites délocalisés. Enfin, elle fait remarquer que la recrudescence des soirées n'est pas seulement lourde pour les associations, mais aussi pour les étudiants. Elle demande si à l'avenir, il ne serait pas judicieux de s'associer pour organiser ces soirées.

Eve ROBERT croit savoir que pour le fichier logement, le BDE a mis en place un partenariat avec le service logement de Sciences Po. Elle demande s'il serait possible d'en faire un bilan rapide et de dire quelles sont les perspectives de ce partenariat. En ce qui concerne la concurrence entre les soirées des différentes associations, elle pense que cela renvoie aussi au débat qui aura lieu lors de la prochaine Commission paritaire sur l'articulation entre les associations permanentes et les associations reconnues. En attendant, elle pense qu'il serait judicieux de créer au sein du BDE une structure chargée de coordonner les soirées des différentes associations et de leur apporter de l'aide, le BDE bénéficiant d'un savoir-faire en la matière. Enfin, elle constate que le nombre d'étudiants participant aux week-ends d'intégration est relativement faible par rapport au nombre total d'étudiants à Sciences Po. Elle suppose que c'est dû au prix et constate que ces week-ends causent un déficit assez lourd pour le BDE. Elle pense qu'à l'avenir, le BDE devrait peut-être supprimer le week-end de désintégration et s'en tenir à un seul week-end d'intégration par an. Il serait préférable de se recentrer sur des activités comme les soirées, qui bénéficient à un plus grand nombre d'étudiants.

Hugo BRUGIERE demande si le BDE a fait payer une partie des frais aux étudiants qui se sont désistés. Par ailleurs, il souhaite savoir si le BDE a une estimation du nombre d'élèves touchés par les différentes manifestations. Enfin, il demande comment le BDE explique que quand on additionne dans les produits courants ce qu'a rapporté le gala 2006, plus les subventions, et soustrait les frais d'organisation, ce gala est bénéficiaire alors que le gala 2007 a été déficitaire de près de 10 000 euros. Il souhaite savoir à quoi est dû cet écart.

Laurent BIGORGNE remercie les responsables du BDE d'avoir présenté un bilan plus exhaustif qu'en juillet. Il continue de regretter de ne pas disposer d'une courbe du nombre d'adhérents, afin de voir si celui-ci évolue proportionnellement au nombre d'élèves de Sciences Po. Ce serait un indicateur de santé d'une association comme le BDE. En ce qui concerne le compte de résultat, il constate qu'il détaille les galas 2006 et 2007 alors qu'il ne porte que sur un seul exercice. Il connaît les difficultés qu'occasionne l'organisation du gala, mais attire l'attention du BDE et de la Commission sur l'augmentation des charges afférentes au gala et la diminution corrélée du soutien des sponsors. Le BDE a quasiment perdu 17 000 euros entre 2006 et 2007.

Michaël DUPUIS répond que l'exercice s'arrête en juin, date à laquelle le BDE change d'équipe. Les 21 000 euros de sponsors pour le gala 2007 (par rapport à 38 000 euros pour le gala 2006) correspondent

uniquement à la somme versée par la BNP Paribas, qui a payé à temps. Tous les autres sponsors n'ont pas encore versé les subventions prévues et les paient sur six mois.

Laurent BIGORGNE souligne que le BDE aurait dû les provisionner. Sinon, on a l'impression que le BDE a perdu des subventions, ce qui n'est pas le cas.

Michaël DUPUIS ajoute que le gala 2006 figure dans le compte de résultat parce qu'il n'avait pas été présenté sur l'exercice précédent.

Laurent BIGORGNE répond qu'il est fâché de voir deux galas apparaître dans ce compte de résultat, d'autant plus que les chiffres présentés pour 2007 ne représentent pas les charges et les produits globaux afférents au gala. Cela ne permet pas de voir de manière transparente tout ce qui s'est passé pendant l'année. Il faudrait une stabilisation du périmètre des comptes pour permettre des comparaisons pertinentes. Par ailleurs, il indique qu'il s'est amusé à faire le compte des recettes des soirées, qu'il en a défalqué le nombre approximatif de participants, soit 3250 sur toute l'année, avec un prix moyen de 10-12 euros par soirée. Au final, une fois que l'on retire le prix d'entrée payé par ces 3250 personnes, il reste 16 000 euros de recettes. Il demande si cela signifie que la consommation moyenne d'un étudiant par soirée est de cinq euros. Si demain, l'administration fiscale venait regarder les comptes du BDE, c'est le premier calcul qu'elle ferait, tant elle pourrait suspecter le BDE de vendre de l'alcool ou d'autres produits pour lesquels il n'a pas nécessairement d'autorisation. Laurent Bigorgne aimerait savoir comment se décomposent ces 16 000 euros. Enfin, alors que l'exercice 2006-2007 est déficitaire de 7000 euros, il demande quel est aujourd'hui le solde bancaire du BDE.

Michaël DUPUIS répond qu'il est de 17 000 euros.

Laurent BIGORGNE demande s'il inclut les dettes éventuelles du BDE. Au-delà du compte de résultat, il aimerait en savoir plus sur la situation en trésorerie du BDE.

Romain PIERRE répond qu'il a parlé avec la nouvelle équipe. Il faut compter d'autres frais, notamment les frais afférents au gala, qui sont extrêmement élevés. Selon ses estimations, les comptes du BDE devraient être à l'équilibre, puisque les recettes des sponsors arrivent progressivement. Selon les projections de la nouvelle équipe, le solde bancaire devrait être à 500 euros à la fin du mois, sachant qu'il y aura ensuite d'autres recettes. L'équipe sortante laisse des dépenses importantes derrière elle, notamment en raison du gala.

Laurent BIGORGNE répond que cela montre l'intérêt d'avoir en provision toutes les recettes à venir. Cela permettrait de relativiser un exercice relativement décevant. Si les responsables du BDE en sont d'accord, il leur propose de revenir vers la direction des finances. Le BDE est une association permanente et il est important d'aller au fond des choses. Il ne va pas leur demander des factures détaillées et des livrets de comptes, mais il souhaite en savoir un peu plus sur les différentes recettes et sur les opérations entreprises, pour éviter toute mauvaise surprise. Si demain, le BDE avait un gros problème, c'est la FNSP qui serait appelée en soutien.

Romain PIERRE indique que l'équipe sortante a de très bonnes relations avec l'équipe actuelle. Cette dernière est donc très bien informée sur la situation et sur les créances qu'elle va récupérer, ce qui n'était pas le cas de l'équipe sortante quand elle est arrivée.

Laurent BIGORGNE précise qu'il ne remet pas en cause la gestion de l'équipe sortante. Il propose de voter aujourd'hui sur le bilan moral. Il souhaite encore approfondir les choses concernant le bilan financier, pour savoir quelle est la situation financière réelle du BDE. Il n'est pas en train de tirer la sonnette d'alarme, mais voudrait plus de précisions sur les dépenses engagées. Il souligne qu'il ne s'agit pas de mettre sous tutelle le BDE mais simplement avoir des comptes apurés et transparents.

Michaël DUPUIS répond aux différentes questions. Pour ce qui est des cycles délocalisés, il a été en contact avec le président du BDE de Menton pour le week-end d'intégration. Le problème principal était l'acheminement des étudiants sur le site de Mesnières-en-Braye, qui aurait entraîné un coût supplémentaire très important. En outre, la liste des étudiants admis à Menton arrivait assez tard et il n'était pas possible de proposer les places suffisamment tôt pour qu'on soit sûrs qu'ils remplissent un car. Le reste de l'année,

l'éloignement géographique fait que les contacts sont rares. En ce qui concerne le partenariat sur le fichier logement, il préfère laisser la parole à Laurent Bigorgne.

Laurent BIGORGNE indique qu'il n'a pas d'information sur ce point. On a récemment tenté de faire converger l'ensemble des secteurs qui s'occupent du logement à Sciences Po, mais il n'a pas d'information plus précise à ce jour.

Eve ROBERT demande s'il sera possible d'avoir un point d'information sur cette question.

Laurent BIGORGNE répond que cela sera mis à l'ordre du jour de la prochaine Commission.

Michaël DUPUIS revient sur les alternatives aux week-ends d'intégration et sur les soirées, sur lesquels la nouvelle équipe s'interroge aussi. Le BDE s'est senti presque obligé d'organiser le week-end d'intégration puisqu'il avait connu un grand succès l'année précédente et que c'était une bonne occasion de partir de Paris. Mais la question du maintien ou non de cette manifestation est intéressante. En ce qui concerne les désistements, les personnes qui se sont désistées ont été intégralement remboursées, ce qui était probablement une erreur. Pour ce qui est du nombre d'élèves touchés par les différentes manifestations du BDE, celui-ci ne tient pas de listing des gens qui participent aux divers événements. En ce qui concerne les recettes d'alcool, le prix moyen d'une boisson alcoolisée est de 3 euros, celui d'une bière est de 2 euros et celui d'une boisson non alcoolisée est de 1 euro. Cinq euros correspondent à peu près à deux boissons par soirée et par personne, mais les consommations varient. Pour les autorisations de vendre de l'alcool, le BDE a des contrats avec les établissements dans lesquels il organise des soirées ; ceux-ci ont la Licence IV.

Laurent BIGORGNE pense cependant qu'il faudrait étudier de plus près ce chiffre de cinq euros par personne.

Michaël DUPUIS revient sur la question de la location de matériel de bureau et de matériel informatique. Les deux bureaux précédents avaient chacun signé un contrat de location de matériel informatique, de traceurs d'architectes et d'imprimantes *d'open space*, pour 460 euros mensuels la première année et 540 euros mensuels la deuxième année, avec un engagement pris sur cinq ans. Quand l'équipe sortante est arrivée, elle a dû supporter le poids des deux contrats, qui coûtent 1000 euros par mois alors que l'utilité de ce matériel est limitée.

Laurent BIGORGNE estime que cela montre que les deux exercices précédents étaient déjà déficitaires et que le déficit a été masqué artificiellement par des opérations de trésorerie. Ce sont objectivement des opérations peu recommandables et il remercie l'équipe sortante de ne pas les avoir utilisées comme expédient.

Frédéric PUIGSERVER propose de voter sur le bilan moral, le bilan financier étant reporté à un examen plus approfondi avec la direction des finances.

c) Vote :

Le quitus moral du BDE est voté à l'unanimité moins une abstention.

## **V. INFORMATION SUR LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS**

Julien PALOMO indique qu'à partir du lundi 15 octobre, les associations candidates à la procédure de reconnaissance rempliront en ligne les formulaires de candidature et ramèneront un exemplaire signé par les trois personnes supportant chaque dossier de candidature. La date limite de retour de ces dossiers est le lundi 22 octobre. S'ensuivront les trois journées des associations, du 23 au 25 octobre dans le petit hall et la Péniche. Le recueil des soutiens en ligne des associations aura lieu du vendredi 26 octobre au lundi 5 novembre au matin. La Commission paritaire se réunira le 6 novembre au soir pour proclamer les résultats et attribuer les moyens.

## VI. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Florence BAUDOUX annonce que les étudiants de l'Union européenne ont désormais accès aux bourses du CROUS. Interzaide – Fac Verte demande si l'argent des bourses qui leur étaient auparavant attribuées par Sciences Po pourrait à l'avenir être alloué aux étudiants étrangers hors Union européenne.

Max BOUCHET demande s'il y a eu un débat sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque. Il a eu de nombreux échos d'étudiants étrangers, qui ont l'habitude de travailler très tard et qui regrettent que la bibliothèque ferme si tôt. Il pense qu'on pourrait laisser la bibliothèque ouverte au moins jusqu'à la fin du dernier cours.

Hugo BRUGIERE indique qu'il a vu les copies des diplômes de cette année et a constaté qu'ils ne mentionnent pas le campus s'il s'agit de Paris. Il pense qu'on pourrait le mentionner.

Eve ROBERT demande où en sont les problèmes immobiliers de Sciences Po et quand seront terminés les travaux. Elle fait remarquer que les associations ont du mal à réserver des salles.

Laurent BIGORGNE répond qu'il a récemment eu la bonne nouvelle de la prise en compte des étudiants de l'Union européenne par le CROUS. Il précise qu'il s'agit d'étudiants qui auront déjà passé une année en France. Il faudra donc continuer à donner des bourses aux étudiants qui ne seraient pas couverts par ce dispositif. Il ajoute que la direction se fera fort de continuer à accompagner la progression d'élèves à Sciences Po, parce que ce dispositif plus généreux attirera plus d'étudiants européens. Il est soucieux à la fois de pouvoir accueillir individuellement chaque étudiant et de consolider l'augmentation en volume du nombre d'élèves. Il rappelle que Sciences Po verse un supplément de 50% du montant de sa bourse à chaque boursier allocataire du CROUS. Le type d'aides que Sciences Po souhaite développer dans les années à venir est multiforme. Sciences Po a déjà consolidé un niveau d'intervention considérable pour ce qui est des bourses et souhaite maintenant travailler sur la question du logement. Sciences Po a essayé de stabiliser un dispositif qui est compliqué à mettre en œuvre pour des questions légales, notamment de cautionnement. Si l'Institut peut réaffecter des moyens libérés ou de nouveaux moyens, il le fera sur la question du logement, du cautionnement et du service juridique aux élèves en matière de logement. Cette question devra être repoussée en Conseil de Direction.

La question des horaires d'ouverture et de la disponibilité des salariés, qui n'habitent pas tous au centre de Paris, est une question difficile. Laurent Bigorgne a proposé au directeur de la bibliothèque de recevoir collégialement les représentants étudiants pour discuter à la fois de l'état des bibliothèques et des travaux à venir au 27 rue Saint-Guillaume. En ce qui concerne le diplôme du campus de Paris, il n'a pas vu le document, mais il tiendra compte de la suggestion d'Hugo Brugière.

Il répond à Eve Robert que Sciences Po n'a pas de problèmes immobiliers, mais une situation transitoire en attendant que la réorganisation soit terminée. Sciences Po est en train d'achever de grosses opérations de déménagement. Il faudra encore un délai d'un mois parce que Sciences Po a trouvé une situation difficile au 13 rue de l'Université et qu'il a fallu faire des travaux supplémentaires. Pour ce semestre, Sciences Po a donc dû faire un certain nombre de locations extérieures et a maximisé l'utilisation de chaque salle à l'Institut. La situation devrait être complètement régularisée au 1<sup>er</sup> novembre. Mais jusqu'à la fin du semestre, il devrait y avoir des cours à l'extérieur. Ce ne sera pas le cas au 2<sup>nd</sup> semestre.

Un élu étudiant demande si on sait déjà qui va devenir directeur des 1<sup>ers</sup> cycles, maintenant que Cédric Prunier est directeur de la scolarité. Il demande s'il gère encore les 1<sup>ers</sup> cycles en parallèle.

Laurent BIGORGNE répond qu'il n'y aura pas de directeur des 1<sup>ers</sup> cycles. Il y a maintenant un directeur des études et un directeur de la scolarité qui gèrent l'un et l'autre les questions qui les concernent. Pour les études, il s'agit du développement et de l'évaluation des programmes et du recrutement des enseignants ; pour la scolarité, il s'agit du suivi de toutes les opérations qui vont de l'admission à la diplômation. Sciences Po a repris là une distinction qui existe dans un certain nombre de grandes universités dans le monde entier, pour optimiser son organisation et en terminer avec l'opposition entre un directeur des études surtout centré sur les masters et un directeur des 1<sup>ers</sup> cycles, avec de fortes difficultés d'emboîtement de l'un par rapport à l'autre. Or l'un des enjeux importants aujourd'hui est la réussite d'un filage du 1<sup>er</sup> cycle au master, en maintenant la complémentarité des formations. En effet, la majorité des étudiants qui accèdent

au diplôme aujourd'hui viennent des 1<sup>ers</sup> cycles de Sciences Po. Il y aura en outre un directeur du campus de Paris, qui sera recruté dans les semaines à venir.

La séance est levée à 20h 15.